

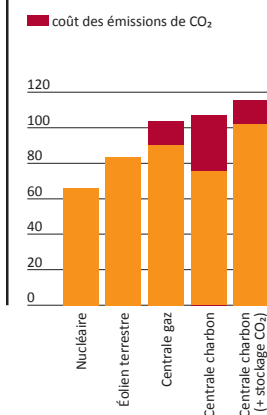
Le financement de l'électricité éolienne

L'énergie éolienne est une filière très prometteuse. Comme pour toutes les filières énergétiques en développement, les pouvoirs publics ont décidé de lui apporter un soutien économique afin de faciliter son essor. Un tarif d'achat a été créé, garantissant l'achat par EDF de l'électricité produite à un prix fixe et garanti, pour sécuriser les investissements et donner une visibilité à long terme aux acteurs de la filière. Ce soutien garantit également, sur 15 ans, un prix indépendant de toute augmentation du coût des matières premières.

Le mégawattheure éolien de plus en plus compétitif

Comparaison du coût de l'éolien avec celui des autres moyens de production d'électricité (€/MWh)

source : emerging-energy.research, juillet 2008



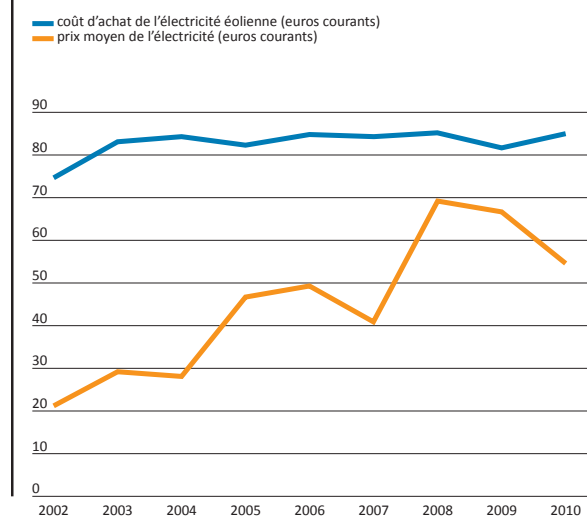
L'écart entre le prix d'achat d'un MWh éolien et le prix de l'électricité sur le marché diminue d'année en année sauf en cas de conjoncture exceptionnelle comme en 2010. Dans quelques années, en France, le prix de l'électricité éolienne pourrait être inférieur au prix de l'électricité sur le marché. L'éolien constitue donc un moyen de production compétitif. Il contribue à diminuer la dépendance des consommateurs aux combustibles fossiles et les protège ainsi du risque d'augmentation des prix.

L'énergie éolienne : un prix stable dans un marché instable

- Entre 2003 et 2009, le prix de l'électricité sur le marché européen a augmenté en moyenne de 20 % par an. Le prix de l'électricité a, en revanche, diminué en 2010 du fait de la conjoncture économique.
- Le coût de l'électricité éolienne est stable car indépendant des énergies fossiles dont le prix est très volatile : le prix du baril de Brent est passé de 36 € début 2010 à 82 € en mars 2011.

Comparaison entre le prix moyen de l'électricité et le coût d'achat de l'électricité éolienne (€/MWh)

source : SER-FEE, CRE



■ Comment les pouvoirs publics accompagnent-ils le développement de la filière ?

Chaque kilowattheure d'électricité produit par une éolienne est acheté par EDF à 8,2 c€/kWh pendant 10 ans, puis entre 2,8 et 8,2 c€/kWh pendant 5 ans selon la productivité du parc. Ce tarif a été fixé par le Gouvernement pour permettre aux projets de trouver des financements. Le système de tarif d'achat fixe et garanti constitue en effet le meilleur système de soutien pour la collectivité, car il permet de mutualiser, à grande échelle, les risques associés aux projets individuels et d'obtenir le prix le plus bas.

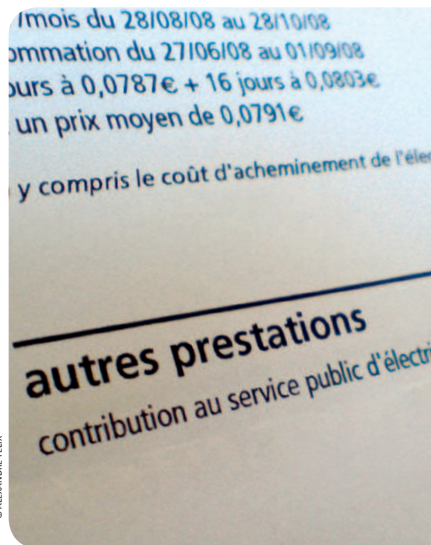
Cette intervention publique n'est pas spécifique à l'éolien : les filières nucléaire et hydraulique ont historiquement bénéficié d'un fort soutien public.

S'agissant de l'efficacité des différents systèmes de soutien, la Commission Européenne a souligné en 2005 le caractère moins coûteux et plus efficace du système de tarif garanti par rapport aux systèmes d'appels d'offres ou de quotas.

Les pays qui ont fortement développé les énergies renouvelables et en particulier, l'éolien, ont d'ailleurs tous mis en œuvre ce type de mécanisme.

À l'inverse, dans les pays qui utilisent des systèmes d'appels d'offres ou de certificats verts, le niveau du tarif d'achat éolien peut s'avérer extrêmement élevé. En Italie, par exemple, le MWh éolien terrestre coûte 180 € et le pays a d'ailleurs choisi de remplacer à partir de 2012 son système de certificats verts par un tarif d'achat garanti.

Étant donné que le développement de l'éolien résulte d'une politique publique visant à diversifier nos moyens de production d'énergie et à développer les énergies renouvelables, le surcoût de l'électricité éolienne achetée par EDF est répercuté sur la facture d'électricité de chaque consommateur, parmi les charges de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité).



Que finance la CSPE ? (Contribution au Service Public de l'Électricité)

La CSPE, payée par tous les consommateurs d'électricité, ne recouvre pas seulement les surcoûts engendrés par l'achat d'électricité de source renouvelable, elle vise aussi à supporter plusieurs missions de service public, telles :

- l'obligation d'achat de l'électricité produite par la cogénération (production d'électricité et de chaleur) ;
- la péréquation tarifaire, c'est-à-dire le surcoût de la production électrique dans certaines zones insulaires (Corse, DOM-COM, îles bretonnes, etc) ;
- les dispositions sociales, soit le coût supporté par les fournisseurs en faveur des personnes en situation de précarité.

■ Le coût de l'éolien pour le consommateur

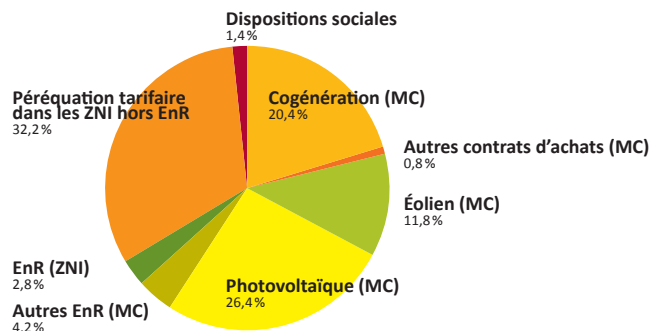
Selon les prévisions données par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), le montant de la CSPE en 2011 est de 7,5 €/MWh.

L'énergie éolienne ne représente que 11,8 % de ce montant, soit une charge de 0,09 c€/kWh par habitant. En moyenne, pour un ménage français consommant 2 500 kWh par an, le coût annuel est d'environ 2,25 €.

Répartition de la CSPE en 2011

source : CRE

EnR : énergies renouvelables - MC : métropole continentale - ZNI : zones non interconnectées



Design graphique : THINK UP communication éco-responsable® www.thinkup.fr



Syndicat des énergies renouvelables
France Énergie Éolienne
13-15, rue de la Baume
75008 Paris
Tél. : +33 1 48 78 05 60
Fax : +33 1 48 78 09 07
www.enr.fr - www.fee.asso.fr

© CHRISTIAN WAGNER / FOTOLIA

